

T'EN VEUX DES VŒUX ?

EDITO

Qu'est-ce qu'un militant de la CGT peut souhaiter à ses camarades au début de l'année 2012 ?

Il serait facile de contourner l'obstacle en jetant sur le papier le même « bonne année » rabâché depuis le 1er janvier. Un « nannée », tellement rabâché qu'il devient vide de sens, mais moins hypocrite que le « bonne santé, surtout » de la tante Georgette ou le « de l'argent, hein » du voisin machin, qui se fout que tu en ais de l'argent.

Non, entre nous, pas de ça.

Entre nous, on peut se le dire, si l'on veut que l'année 2012 soit bonne, ne comptons pas sur la destinée ou le pouvoir divin, comptons sur nous-mêmes. L'année 2012 sera ce que nous serons en mesure d'imposer.

Donc, pour respecter la tradition, je nous souhaite à tous le courage d'entreprendre et la clairvoyance de comprendre.

Je nous souhaite à tous la pugnacité nécessaire pour aller au devant des autres et débattre, échanger et...convaincre.

Je nous souhaite à tous la volonté de lutter.

Je nous souhaite à tous d'être le plus nombreux possible et de reprendre notre place dans la société, pas comme variable d'ajustement, mais comme enjeu de celle-ci.

En clair, le vœu pieux n'est pas, vous le saviez déjà, la tasse de thé du militant CGT, au même titre que la langue de bois, d'ailleurs.

Nos vœux à nous s'accompagnent des outils pour justement qu'ils ne soient pas « pieux ».

Pour commencer, souhaitons nous d'être nombreux le 31 au meeting de la CGT et le 6 mars pour la journée d'action départementale dans les rues de Seine-et-Marne.

Parce que c'est comme cela que nous ferons de 2012 une bonne année pour les salariés :

En faisant résonner partout les revendications du monde du travail, en nous réaffirmant CGT, en faisant entendre notre soif de transformation sociale.

Alors, oui, après ça, très bonne année de luttes pour 2012.

Jean Luc HACQUART
UD CGT 77

BONANÉ 2012



Sommaire

page 1	Edito
page 2	Orga
pages 3-4	TVA sociale : quésako !
pages 5-6	TVA sociale, le hold up !
page 7	Charonne
page 8	Abonnement NVO

Le Journal de l'UD CGT 77

15, rue Pajol
77007 Melun Cedex
Tél. 01.64.14.26.77
Fax 01.64.14.26.81
E-mail udcgt77@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Jean Louis CHOMET
Comité de rédaction :
La direction de l'UD CGT 77
Impression : UD CGT 77
Commission paritaire : 0515 S 07367
Prix de vente au numéro : 0 € 76
Mensuel



Janvier 2011(pour l'année 2010)				Janvier 2012 (pour l'année 2011)		
UL	FNI			FNI		
	2008	2009	2010	2009	2010	2011
Chelles	200	214	66	480	304	69
Coulommiers	373	339	216	339	288	151
MLV	1999	1923	881	1923	2057	783
Meaux	662	623	350	624	640	585
Melun	1418	1548	1367	1569	1620	1339
Senart	632	712	460	716	779	422
Mitry	366	389	186	389	383	185
Montereau	628	702	580	703	752	661
Nangis-Provins	268	315	254	315	298	292
Nemours	368	378	255	378	304	270
Pontault	466	485	278	485	390	270
Total	7403	7641	4915	7935	7838	4973

+197

+ 58

7838 syndiqués en 2010 en Seine-et-Marne.

L'exercice 2010, en conformité avec la décision du CCN, a été clôturé en décembre 2011, soit 6 mois plus tôt que l'exercice précédent.

Malgré une accélération des règlements au mois de décembre (216 FNI), nous restons à 97 FNI des 100%.

C'est la première fois depuis 2007 que nous régressons, il convient donc d'en analyser les causes.

Tout d'abord, comparons les tableaux de date à date afin de voir si ce recul est dû au retard endémique de versement ou à une perte réelle de camarades.

En janvier 2011, nous étions à **7641** FNI réglés (si la règle des 12 mois après l'exercice était appliquée dès 2011, nous serions en progression).

Bien entendu, les choses ne sont pas si simples. Les rappels ont été faits à plusieurs reprises et depuis plusieurs mois. Gageons quand même que ce « recul » est dû en partie aux « 12 mois » et que nombre de syndicats ont un retard de règlement qui, aujourd'hui, nous met dans cette situation.

Comparons également 2011 et 2010 à un an d'écart : 2011 ➔ 4973, 2010 ➔ 4915.

Nous sommes en progression ! Parions qu'à la clôture 2011, nous aurons dépassé non seulement les 100% 2010, mais aussi les 100% 2009. Ce sont 8000 FNI qui sont visés, ce sont 8000 FNI que nous devons atteindre, voire dépasser !

TVA SOCIALE : QUESAKO ?

La TVA sociale, c'est quoi ?

Son principe est simple : il consiste à baisser les cotisations sociales payées par les entreprises pour financer la Sécurité sociale et à augmenter la Taxe sur la Valeur Ajoutée, dont s'acquittent les consommateurs lors d'un achat. L'objectif du gouvernement est d'alléger le coût du travail pour les entreprises produisant en France, tout en maintenant le même niveau de financement pour la Sécurité sociale. Les entreprises sont censées répercuter cet allègement en baissant leurs prix compensant ainsi la hausse de la taxe pour le consommateur. Conséquence : les prix ne devraient augmenter que pour les produits importés, les fabricants étrangers ne bénéficiant pas de cet allègement de charges. Plus compétitives, les entreprises implantées en France y gagneraient, tout du moins en théorie.

À qui profiterait la TVA sociale ?

Aux entreprises. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Medef la défend avec ferveur. Le risque est d'ailleurs qu'elles en profitent trop, en ne répercutant pas totalement la baisse des cotisations sociales sur leurs prix. « Les baisses de TVA à 5,5 % dans les travaux immobiliers en 1999 et dans la restauration en 2009 n'ont été répercutées qu'à 57 % et 60 % », affirme la Fondation Copernic, « les entreprises en profitant pour augmenter les taux de marge et les dividendes versés ». L'exemple leur est d'ailleurs donné par l'État qui ne compense pas toutes les exonérations de charges dans le budget de la Sécurité sociale soit 3 milliards d'euros par an. De plus, toutes les activités ne sont pas délocalisables, ce serait donc un effet d'aubaine pour les entreprises de ces secteurs.

C'est la faute au coût du travail ?

Le coût du travail plus élevé en France serait la cause de la désindustrialisation du pays et expliquerait l'écart avec l'Allemagne ? Une affirmation à regarder de plus près. Ainsi, selon l'Institut européen de statistique (Eurostat), le coût de l'heure de main d'œuvre dans l'industrie manufacturière était en 2011 de 35,1 euros en Allemagne, de 35,4 en France contre 26,1 en Italie et 29,5 dans la zone euro. Ce qui n'empêche pas l'Allemagne d'être le premier exportateur d'Europe. N'oublions pas qu'en France, les entreprises bénéficient déjà d'une exonération totale des cotisations sociales pour les salariés au Smic puis dégressive jusqu'à 1,6 fois le Smic. C'est d'ailleurs une des raisons de l'augmentation de l'endettement public.

Quant à la concurrence internationale, ce n'est pas ce transfert de 3 ou 4 points qui pourra combler les écarts avec la Chine où les coûts de production sont 30 fois inférieurs.



La TVA sociale augmenterait le salaire net ?

C'est une annonce populiste et surtout restrictive de la structure du salaire dans notre pays. Le salaire net n'est qu'une partie de la rémunération du travail d'un salarié. Les cotisations sociales patronales comme salariales, appelées salaire socialisé financées par la valeur ajoutée par le travail, en sont une autre. Ce transfert de salaire différé vers l'impôt constituerait donc une baisse de notre rémunération. Et que dire du pouvoir d'achat ?! Pour le maintenir, il faudrait que les entreprises répercutent l'ensemble de la baisse de cotisations sur les prix. Le financement de la protection sociale par le biais de la TVA serait particulièrement injuste. Aujourd'hui, les cotisations s'appliquent en pourcentage du salaire, ce qui permet d'instaurer une solidarité entre les différentes catégories de salariés.

La TVA s'appliquant de la même manière quel que soit le revenu, les salariés les plus modestes verraient une perte de pouvoir d'achat entraînant une baisse de la consommation donc de l'activité économique. L'instauration de la TVA sociale conduirait automatiquement à une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée au profit du capital. Cette politique mise en œuvre depuis plusieurs décennies devait permettre de lutter contre le chômage. Le constat est édifiant, la part des salaires représente aujourd'hui 65 % de la valeur ajoutée contre 75 % dans les années 80, l'emploi n'en a pas profité mais les actionnaires si. C'est même une des raisons de l'aggravation de la crise économique.

La TVA sociale remet en cause le financement actuel de la Sécurité sociale ?

Certes, le gouvernement indique que les recettes générées par la TVA iront dans les caisses de la Sécurité sociale. L'expérience récente de la modification des modalités de prise en charge des exonérations de cotisations patronales montre qu'il est possible que la compensation ne soit pas totale ; ce qui générerait une baisse supplémentaire de recettes pour la protection sociale.

Quoi qu'il en soit, ce régime, même en cas de compensation totale, s'oppose au régime actuel de protection sociale fondée sur le travail. Il s'agit alors de franchir un nouveau pas vers la fiscalisation du financement de la protection sociale. Le centre de gravité du financement de la protection sociale serait basculé davantage de l'entreprise et du travail vers la fiscalité, en l'occurrence ici la fiscalité sur la consommation. Il s'agit là d'un changement fondamental du mode de financement de la protection sociale.

La CGT, prenant en compte les évolutions liées à la création de richesses, propose d'autres solutions notamment de moduler les cotisations sociales en fonction du rapport valeur ajoutée/emplois. Ainsi, une entreprise réalisant la même valeur ajoutée avec une masse salariale plus élevée verrait baisser les cotisations patronales, son concurrent abusant des bas salaires et de la sous-traitance les verrait augmenter.

La TVA faux nez de la politique de l'emploi ?

En prétendant que la TVA sociale permettrait de combattre les délocalisations, le pouvoir ne s'exonère-t-il pas des solutions pour relancer l'économie ? Prenons l'innovation et l'investissement des entreprises. En France, les dépenses de recherche et développement entreprises (hors investissement public) représentent 1,3 % du PIB contre 1,8 % en Allemagne et 2 % aux Etats-Unis, selon le Centre d'analyses stratégiques. Que dire de l'absence d'une stratégie cohérente pour renforcer le tissu productif, le manque d'une politique industrielle, des rapports déséquilibrés entre donneurs d'ordre et sous-traitants ? Autant de pistes qu'il est urgent d'investir et qui remettent en cause le choix de la finance et du tout pour l'actionnaire.



« Charonne, n'oublions jamais » 8 février 1962-8 février 2012

Au début de 1962, cela fait déjà plus de 3 ans que la France est dirigée d'une main de fer par le général de Gaulle, revenu aux affaires à la suite d'un soulèvement des militaires à Alger. De Gaulle, rappelé au pouvoir pour garantir l'Algérie française, s'oriente dès 1959 vers la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Algériens. Les négociations avec le FLN, d'abord à Melun, puis à Evian sont difficiles et n'empêchent pas la poursuite des hostilités.

L'OAS, organisation terroriste d'extrême droite qui s'estime trahie par De Gaulle multiplie les attentats en métropole (commandos Delta) contre les personnalités favorables à la paix en Algérie.

Le 7 février, 10 pains de plastic explosent en différents endroits de la capitale faisant de nombreux blessés, parmi eux, la petite Delphine Renard, 4 ans, dont le seul tort est d'être la voisine de palier d'André Malraux est défigurée par l'explosion. Les UD CGT et CFTC du département de la Seine et de la Seine et Oise, l'UNEF et la FEN appellent à une manifestation de protestation le 8 février; le PCF, le PSU et le Mouvement de la Paix soutiennent l'initiative. Le 8 février au matin, le préfet de police, Maurice Papon rappelle à la délégation syndicale le décret du 23 avril 1961 qui interdit les manifestations et donne comme consigne aux officiers de « faire preuve d'énergie », c'est à dire de cogner sans retenue. Plus de 2000 policiers armés de bidules (un genre de manche de pioche) sont mobilisés pour faire face à 20 000 manifestants (selon Alain Dewerpe, auteur de la meilleure étude sur le sujet) structurés en 5 cortèges différents qui convergent vers Bastille. Les organisateurs ont prévu un arrêt à distance respectable des cordons de police, une prise de parole et une dispersion rapide.

4000 manifestants se retrouvent bloqués sur le boulevard Voltaire et les compagnies d'intervention reçoivent l'ordre de « disperser énergiquement », c'est à dire de charger une foule qui se retrouve prise entre 2 feux, les coups de bidule

sont assenés violemment, il est établi que la police a jeté des grilles d'arbre « *Il convient de faire état ici du fait rapporté par certains témoins, entendus à l'enquête, qui ont indiqué avoir assisté à des actes de violence commis par quelques membres des forces de l'ordre et qui apparaissent hautement répréhensibles. Il s'agit notamment du jet d'éléments de grilles de fer, qui normalement sont fixées au pourtour des arbres de l'avenue, et de grilles d'aération du métro, qui régulièrement se trouvent au niveau des trottoirs de la chaussée. Ces pièces métalliques sont très pesantes (40 kg pour les premières, 26 kg pour les secondes). Certains témoins ont déclaré avoir vu des agents lancer des grilles sur les manifestants à l'intérieur de la bouche de métro.* » (citation extraite de l'enquête préliminaire du Procureur de la République). **On dénombre 8 morts**, décédés de fractures du crâne occasionnées par les coups de matraque ou étouffement **et un 9^e manifestant décède** des suites de ses blessures. Tous étaient adhérents de la CGT et, à une exception, du PCF.

Le 13 février, les obsèques des victimes de Charonne donnent lieu à une mobilisation de grande ampleur (cortège d'un million de personnes), la veille, Michel Debré, Premier Ministre, se rend dans les locaux de la police parisienne, pour lui « *apporter le témoignage de sa confiance et de son admiration* » ; puis, le 13 avril de la même année, il écrit une lettre à Maurice Papon, rendant « *un particulier hommage à [ses] qualités de chef et d'organisateur, ainsi qu'à la façon dont [il a] su exécuter une mission souvent délicate et difficile* ».

En 1966, une loi d'amnistie pour tous les faits concernant la guerre d'Algérie est votée, empêchant toute poursuite contre les responsables de ce qui n'était certainement pas une bavure, mais un crime d'Etat.



En votre qualité de salarié, vous êtes représentés par le président de la CGT, le secrétaire général et les délégués syndicaux. Ces derniers ont pour mission de défendre vos intérêts et de vous représenter devant votre employeur. Ils ont également pour rôle de vous informer sur les questions liées à votre travail et de vous accompagner dans vos démarches.

Le délégué syndical est élu par les salariés de votre entreprise. Il a pour mission de représenter les salariés et de défendre leurs intérêts. Il est élu pour une durée déterminée et peut être réélu.

Le délégué syndical a plusieurs missions :

- Représenter les salariés devant l'employeur.
- Défendre les intérêts des salariés.
- Informer les salariés sur les questions liées à leur travail.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches.

Le délégué syndical est élu par les salariés de votre entreprise. Il a pour mission de représenter les salariés et de défendre leurs intérêts. Il est élu pour une durée déterminée et peut être réélu.

Le délégué syndical a plusieurs missions :

- Représenter les salariés devant l'employeur.
- Défendre les intérêts des salariés.
- Informer les salariés sur les questions liées à leur travail.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches.

Le délégué syndical est élu par les salariés de votre entreprise. Il a pour mission de représenter les salariés et de défendre leurs intérêts. Il est élu pour une durée déterminée et peut être réélu.

Le délégué syndical a plusieurs missions :

- Représenter les salariés devant l'employeur.
- Défendre les intérêts des salariés.
- Informer les salariés sur les questions liées à leur travail.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches.

Le délégué syndical est élu par les salariés de votre entreprise. Il a pour mission de représenter les salariés et de défendre leurs intérêts. Il est élu pour une durée déterminée et peut être réélu.

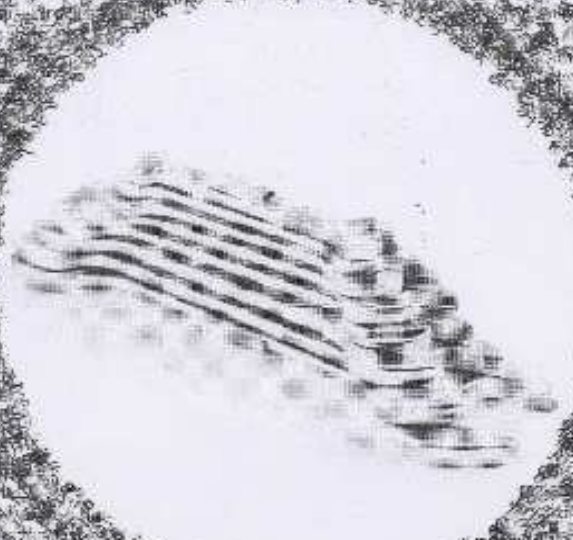
Le délégué syndical a plusieurs missions :

- Représenter les salariés devant l'employeur.
- Défendre les intérêts des salariés.
- Informer les salariés sur les questions liées à leur travail.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches.

Le délégué syndical est élu par les salariés de votre entreprise. Il a pour mission de représenter les salariés et de défendre leurs intérêts. Il est élu pour une durée déterminée et peut être réélu.

Le délégué syndical a plusieurs missions :

- Représenter les salariés devant l'employeur.
- Défendre les intérêts des salariés.
- Informer les salariés sur les questions liées à leur travail.
- Accompagner les salariés dans leurs démarches.



**Outillez-vous
pour comprendre et agir.**



**ABONNEZ-VOUS
AU MAGAZINE DE LA CGT**

Retrouvez toutes nos publications sur : www.librairie-nvo.com

**LE PATRONS EN REVAIENT,
SARKOZY L'A FAIT !**

Au nom de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et sous couvert de baisse du coût du travail, le gouvernement entend faire payer la protection sociale par l'intermédiaire de l'impôt le + injuste à savoir la TVA sociale.

**COÛT du TRAVAIL : L'ALIBI qui fait
Pschitt !**

Souvent comparée avec l'Allemagne, l'économie française tente de transposer des mesures intervenues outre Rhin pour « améliorer la compétitivité des entreprises ».

Le coût du travail n'est en rien responsable du manque de compétitivité française.

Le fameux « coût du travail » n'est pas plus élevé en France que dans un pays comme l'Allemagne. En particulier dans l'Industrie manufacturière, le coût de l'heure de travail est presque identique en France et en Allemagne : 33,16 € en France, 33,37 € en Allemagne (chiffres 2008) ; 35,1 € en Allemagne, 35,4 € en France (chiffres provisoires 2011).

En tenant compte de la productivité du travail, le coût du travail est plus faible en France qu'en Allemagne ou par rapport à la moyenne des pays de l'Union Européenne.

Ensuite, la compétitivité n'est pas seulement une question de coûts et singulièrement du « coût du travail ». Par exemple, l'Allemagne est surtout compétitive pour la qualité de ses produits, ce que les spécialistes appellent « la compétitivité hors coûts ».

Prétendre que la France perd de l'activité et de l'emploi à cause des coûts prétendument trop élevés du travail est donc une supercherie.

UN PEU D'HISTOIRE... En 1945, les créateurs de la Sécurité Sociale, au sein du Conseil National de la Résistance, ont inventé un mode de financement particulièrement innovant pour l'époque.

Le régime général de Sécurité Sociale est financé par des cotisations assises sur les salaires, basé sur des principes forts de solidarité et de répartition.

Avec cette Sécurité Sociale là : « **Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ».

Avec la TVA (dite) sociale, le gouvernement et le MEDEF stigmatisent davantage les cotisations de la Sécurité Sociale comme des « charges insupportables »...



Abaisser les cotisations sociales n'a jamais créé d'emploi ni augmenter les salaires.

La TVA (dite) sociale, c'est la fin de la protection sociale.

En 2010, les entreprises françaises ont bénéficié de 170 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales.

...ALORS QUE CES COTISATIONS sont le gage d'une couverture sociale égalitaire et solidaire basée sur la création des richesses produites par le travail.

La TVA : l'Impôt le + injuste

Le salaire médian en France est de 1 523 € par mois c'est-à-dire que 1 salarié sur 2 est payé en dessous de cette somme.

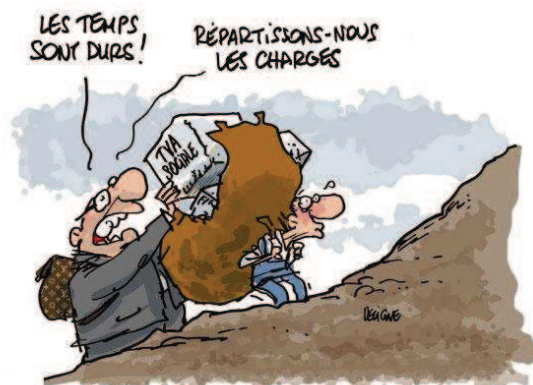
La perte de 2 % de pouvoir d'achat liée à l'augmentation de la TVA n'aura pas le même impact pour tous.

EXEMPLE :

Hausse de tous les taux de TVA d'environ 2 points (La TVA à 19,6 % passe à 21,6 %).

Un Jean à 15 € TTC coûterait 15,26 € soit une augmentation de + 1,73 %.

Tous les biens de consommation augmenteraient mécaniquement !

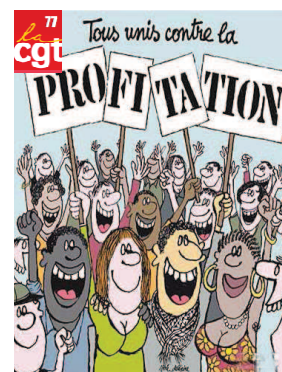


Un Jean à 15 € représente 1,5 % d'un revenu de 1 000 € mais 0,15 % d'un revenu de 10 000 € !

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

La CGT réaffirme ses dix exigences pour une autre répartition et utilisation des richesses créées :

1. Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux, faire respecter l'égalité salariale femmes/hommes.
2. Contrôler les aides publiques aux entreprises.
3. Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
4. Supprimer des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
5. Stopper les suppressions d'emplois.
6. Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
7. Réformer la fiscalité en profondeur.
8. Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
9. Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
10. Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.



Je me syndique à la CGT !



Nom: Prénom: Age:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél: E-mail:

Entreprise :

Code postal et ville de l'entreprise :

Pour plus d'information et/ou renvoyer ce coupon : UD CGT 77, 15 rue Pajol, 77007 MELUN CEDEX -
Tél.: 01 64 14 26 77 - Fax : 01 64 14 26 81 - Email : udcgt77@wanadoo.fr